



Saint-Palais-sur-Mer
CHARENTE-MARITIME

AVIS

Le recueil des actes administratifs pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019 est à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A Saint-Palais-sur-Mer,

Le - 9 OCT. 2019

Le maire,



Claude BAUDIN